

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Six, trente avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 17 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Caroline SOTTY, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

Absents excusés : Madame Guylaine MATIAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Madame Sylvie LESCOUZÈRES a donné pouvoir à Madame Sylvette LACOMBE, Madame Sandrine GÉRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric RAYNAL.

Absents : Monsieur Ahmed EDOUIDI.

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 4
. Nombre de conseillers présents	: 23
. Nombre de pouvoirs	: 3
. Suffrages exprimés	: 26

OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE DU CHÂTEAU DE BONAGUIL – APPROBATION DU BUDGET 2026.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget annexe boutique du château de Bonaguil et donne lecture du document budgétaire annexé à la présente note de synthèse.

Il rappelle le montant des propositions nouvelles du Budget annexe de l'exercice 2026 et précise les montants arrêtés par section :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses en euros	68.739,35	6.788,93
Recettes en euros	68.739,35	6.788,93

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve l'adoption du Budget annexe boutique du château de Bonaguil 2026 aux chiffres ci-dessus exposés ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **30 avril 2026**

Signé par



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).